

Dossier n° : P/2022/125



Wallonie

**URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Christel Briskot-Detry demeurant Rue Joseph Gélis 10 à 4820 Dison.

Le terrain concerné est situé rue Joseph Gélis 10 à 4820 Dison et cadastré Dison (1) section B n° 161H.

Le projet consiste en "l'extension d'une maison unifamiliale, la construction d'un mur de soutènement pour remettre le terrain au niveau du dernier permis d'urbanisme ainsi que l'abattage de haies " et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation (implantation de l'annexe en partie en dehors de la zone capable de construction, volume à toiture plate avec niveau d'acrotère supérieur à 3,00 mètres, toiture plate recouverte d'une étanchéité, murs de soutènement en dehors de la zone capable de construction, emploi d'une brique de parement de ton gris anthracite et de panneaux Trespa de ton noir).

Le dossier peut être consulté le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en Aménagement du Territoire et en Urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/11/2022 au 24/11/2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be